



## 66<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée

Point d'ordre n° 10

### — Promotion de la femme Advancement of Women

New York, le 10 octobre 2011

Mme Christine Löw, deuxième vice-secrétaire

Monsieur le Président,

La Suisse est convaincue que l'avancement des femmes et l'élimination de la violence contre des femmes ne sont possibles que si l'on s'attaque aux causes profondes de l'inégalité, à savoir les stéréotypes et la discrimination à l'encontre des femmes.

C'est pourquoi la Suisse estime que les engagements de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAF) et par ses autres instruments internationaux relatifs aux droits humains doivent être pleinement appliqués. Les engagements doivent impérativement les inscrire au nombre de leurs priorités en matière de développement économique et social. Il est grand temps de reconnaître les femmes comme des expertes ayant un rôle actif à jouer sur les questions qui les concernent et d'accorder aux femmes et aux filles l'autonomie dont elles ont besoin pour promouvoir un changement réel. Nous sommes convaincus que l'ONU Femmes accélérera les progrès dans ce domaine et sera un partenaire clé qui a été créé et renforcé au sein de l'ONU et avec les Etats membres.

Aujourd'hui, ma délégation aimerait se concentrer sur deux thèmes :

Le premier est la reconnaissance des femmes en tant qu'agents ayant un rôle important à jouer pendant et après les conflits.

La résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité donne une impulsion décisive pour les femmes dans la politique d'urgence de la sécurité, en tant

qu'actrices à part entière. L'expérience est toujours d'actualité. Deux remarques peuvent être faites à ce sujet :

Premièrement, nous voudrions que les femmes bénéficient davantage aux fins de la promotion de la paix. Comme l'exige la résolution 1325 du Conseil de sécurité, nous devons faire en sorte qu'elles aient accès à toutes les ressources dont elles ont besoin pour être ou devenir des actrices à part entière. Elles doivent être traitées au même niveau d'équité avec les bons hommes pour tout ce qui a trait aux droits fondamentaux ou aux biens importants, tels que l'accès à la formation ou à la propriété foncière.

Deuxièmement, l'objectif de la promotion de la paix est d'assurer une sécurité humaine globale. Or une sécurité humaine globale comprend la sécurité de tous les membres d'une société donnée, y compris celle des femmes. Dans ce contexte, la sécurité humaine ne signifie pas seulement l'absence de violence, mais bien le plein respect des droits humains, et tout d'abord des droits des femmes également.

EN 2011, les difficultés auxquelles nous sommes confrontés ont une fois de plus mis à rude épreuve : dans le monde arabe, les réformes de la place Tahir et d'ailleurs ont clairement exprimé leur volonté et leur capacité d'agir sur la scène internationale. Mais ces femmes pourront-elles continuer à jouer un rôle actif ? Ou bien, comme cela est déjà arrivé plusieurs fois dans l'histoire, se retrouveront-elles enfermées dans leurs rôles traditionnels et exclues de la vie politique une fois que la paix sera revenue ?

Le deuxième thème que nous souhaitons aborder est celui des mutilations génitales féminines :

Comme nous l'avons mentionné, pour combattre les symptômes de la violence, nous devons nous attaquer à ses causes profondes. La pratique des mutilations génitales féminines, clairement liée à une inégalité entre les hommes et les femmes, constitue une forme de violence. Elle se base sur une discrimination extrême à l'égard des filles et des femmes. C'est une violation des droits humains, d'une violation des droits de la femme. Ces actes portent atteinte notamment à l'intégrité physique et psychique des victimes.

Avec la reconnaissance internationale des femmes et des filles qui vivent en Suisse, on s'attend à ce qu'il y ait une réduction des mutilations génitales. Ainsi, les professionnels de notre pays se trouvent de plus en plus souvent confrontés à ce type de discriminations sexuelles. C'est à ce sujet de ces pratiques a déclenché une importante vague de indignation dans notre pays, ce qui a aussi mis en lumière de nombreuses violations de droits humains.

Une norme pénale qui reconnaît les mutilations génitales féminines comme un crime a été élaborée en Suisse. Elle a été adoptée le 14 septembre 2011. Le thème a donc été du moins partiellement traité dans notre pays, surtout l'année passée.

Considérer les mutilations génitales féminines comme un crime est une étape importante, mais pas suffisante. La prévention et la sensibilisation sont des éléments clés pour mettre un terme à ces pratiques destructrices. Différentes mesures ont été prises et seront prises dans les semaines à venir. Dans le cadre d'un projet de coopération, les principales autorités suisses et suisses étatiques ont élaboré des recommandations à l'intention des professionnels de la santé. Ils ont aussi entamé d'importants travaux pour un service de médiation national pour la prévention de l'excision des filles. Celui-ci est actuellement dirigé par une ONG suisse.

La Suisse est convaincue que seule une collaboration étroite entre les États et les organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées pourra permettre la transformation sociale nécessaire pour mettre un terme définitif aux mutilations génitales féminines. Il est non seulement souhaitable mais également essentiel pour la Suisse d'abolir tout et d'étendre les débats multilatéraux sur le rôle et l'apport des pays développés dans la lutte contre l'excision des filles. Cela permettra d'établir une image des meilleures pratiques en la matière et de faire rapidement des progrès dans l'établissement de normes visant la prévention et l'abolition des mutilations génitales féminines.

Merci de votre attention.

Unofficial translation

Mr. President,

Switzerland believes that the advancement of women and the elimination of violence against women can only be achieved by tackling the root causes of gender inequality, specifically, gender discrimination.

To this end, Switzerland calls for greater emphasis on these rights which are guaranteed by the UN Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW) and other international human rights instruments. Governments must also act to make these rights a primary objective of their economic and social development efforts. It is time that recognition is given to the fact that women have the knowledge and experience to play an active role on issues that affect them. This implies granting women and girls the autonomy they need to effect real change. We firmly believe that UN Women's work is a testament to this, and to the fact that the work that has been established and strengthened within the UN and with its Member States.

Today, the Swiss delegation would like to focus on two specific issues.

The first is the recognition of women as agents of change in conflict and post-conflict situations.

United Nations Security Council Resolution 1325 on women, peace and security called for greater involvement and equal participation of women in peace-building and security policy. While this demand is still relevant today, there are many situations where women should be given

First, if we want women to become more involved in the peace-building process, Security Council Resolution 1325 calls for us to ensure that they have access to the resources which will allow them to do so. To become players in their own right, women must enjoy the same terms as men. Access to education, or to key assets such as land ownership, women must enjoy the same terms as men.

Second, global human security must be the goal of peace-building efforts. Guaranteeing the security of all members of a given society means guaranteeing the security of women too. Human security implies not only freedom from violence, but also the full respect for human rights, and therefore the rights of women.

In 2014, these fundamental values were challenged once again. Across the Arab world, on Tahrir squares and elsewhere, women openly proclaimed their willingness and their ability to play a part in the politics of a country. But as peace is restored, will they find themselves confined to their traditional roles and excluded from political life as soon as peace is restored?

#### The second issue is female genital mutilation.

As we have said before, we need to tackle both the symptoms and the root causes of gender inequality. The practice of female genital mutilation, which is symptomatic of gender inequality, is a form of violence and an expression of extreme discrimination against women. It violates not only basic human rights but also the rights of women, leaving the victims with lasting physical and emotional scars.

As the President of the Commission on the Status of Women, I have already mentioned that in the future, (Health) professionals in our country are increasingly confronted with cases involving this form of sexual discrimination. Although a debate on this issue has already taken place in Switzerland, it also raised a number of questions and concerns.

On 14 September 2011, an amendment to Swiss criminal law explicitly outlawing the practice of female genital mutilation came into force. As a result, the issue received considerable attention in Switzerland, particularly during the course of last year.

Making female genital mutilation a criminal offence is a major step in the right direction, but much more must be done. Prevention and awareness are key to putting an end to this damaging practice for all. A range of measures has already been introduced, and additional action is planned. In one cooperation project, the main state and non-state actors drew up a series of recommendations for health professionals, which has also begun an information service aimed at preventing the genital mutilation of girls. This service is currently run by a Swiss NGO.

Switzerland believes that States must work closely with the relevant government and non-government organisations to bring about the social change needed to eradicate the practice of female genital mutilation. It is both appropriate and necessary for Switzerland to use its voice in international forums to contribute to the debate on the role and approach of destination countries in the fight against female genital mutilation. Switzerland will continue to work with its partners to prevent and abolish female genital mutilation.

Thank you.

